

## **REGLEMENT DE L'OPÉRATION**

### **Pirates des Caraïbes by S.T. Dupont**

#### **ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE**

ST DUPONT 92 boulevard du Montparnasse, 75014 Paris et ensemble RCS , dans les conditions définies ci-après.

#### **ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION**

L'Opération est ouverte aux personnes physiques, résidant en France métropolitaine majeures à la date de lancement de l'Opération, à l'exclusion des salariés, des mandataires sociaux, des prestataires, des personnes ayant collaboré directement ou indirectement à l'organisation de l'Opération), de la Société Organisatrice, ainsi que leur famille.

#### **ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION**

La participation à l'Opération est facultative et gratuite. L'Opération est accessible sur le site Internet [www.st-dupont.com](http://www.st-dupont.com) du 26/04/2017 au 03/05/2017.

La participation à l'Opération s'effectue exclusivement par voie électronique. Il est nécessaire d'avoir une adresse e-mail pour participer à cette opération. Toute participation initiée avec un email temporaire tel que @yopmail.com, @jetable.net, @jetable.com, @jetable.org, @spambox.us ne sera pas considérée comme valide et sera exclue.

Le nombre de participations par foyer fiscal n'est pas limité dans la mesure des conditions de participation détaillées ci-après.

Le nombre de participation par personne physique est limité à une seule et unique participation.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité de l'Opération.

La participation à l'Opération implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonnes conduites,...), ainsi que des lois et règlements en vigueur en France.

## **ARTICLE 4 – DEROULEMENT DE L'OPÉRATION**

Les internautes seront invités à remplir un formulaire avec des informations personnelles (prénom ; nom ; société ; ; e-mail). le fait de remplir le formulaire et de cliquer sur le bouton « Je m'inscris » valide la participation de l'internaute

L'Opération a lieu sur le site [www.st-dupont.com](http://www.st-dupont.com) les réseaux sociaux de la Société Organisatrice pourront être utilisés pour relayer et promouvoir l'Opération (via des posts).

Pour que la participation de l'internaute soit valide et prise en compte, celle-ci doit respecter les conditions suivantes :

1/ L'internaute à communiqué ses véritables nom et prénom.

2/ L'internaute a fourni une adresse e-mail valide

Le gagnant sera sélectionné par tirage au sort

## **ARTICLE 5 – DOTATION DES LOTS**

L'Opération est composé des lots suivants :

- 1 ensemble stylo et coupe papier S.T. Dupont Pirates des Caraïbes finition or Jaune (référence : 265101PC)

+2 places de cinéma pour l'avant-première du film Pirates des Caraïbes : La vengeance de Salazar

## **ARTICLE 6 – MODALITES D'ATTRIBUTION DES LOTS**

Le gagnant recevra sa dotation à l'adresse e-mail qu'il aura communiquée dans le formulaire de l'Opération, dans un délai maximum de 13 jours.

Le tirage au sort sera effectué par la société organisatrice le 4 mai 2017 dans les locaux de la société S.T. Dupont, par Mr. Sebastien Grilli, digital & CRM manager.

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas d'erreur ou de non distribution d'un avis de gain par courrier électronique du fait des fournisseurs d'accès à internet.

## **ARTICLE 7 – INFORMATION DES GAGNANTS ET MODALITES DE REMISE DES LOTS – LIMITATION DE RESPONSABILITE**

Toute coordonnée incomplète ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas d'obtenir sa dotation.

Il est précisé que les gains consistent uniquement en la description prévue ci-dessus pour l'ensemble de l'Opération mise en place pour cette opération. Ils devront être acceptés tels quels, ne pourront faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange, de reprise ou de remplacement, pour quelque raison que ce soit, ni d'une cession à un tiers.

Les gagnants s'engagent à dégager de toute responsabilité la société organisatrice, ses agences de publicité et de promotion, les partenaires de la promotion, leurs employés ou représentants de tout dommage qu'ils pourraient subir en relation directe ou indirecte avec l'acceptation et la jouissance du lot gagné.

En aucun cas la société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'une perte ou détérioration de ces données si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable dans les cas d'éventuelles grèves ou retards des services d'expédition des dotations. De même, la société organisatrice ne saurait être responsable en cas de changement d'adresse du participant qui ne lui aurait pas été notifié ou d'une erreur dans les coordonnées.

En cas de force majeure selon l'interprétation faite par la jurisprudence française, la société organisatrice se réserve par ailleurs le droit de modifier, de proroger, d'écourter, d'annuler cette opération, ou encore d'en limiter les gains.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant déposé en la SELARL AY.

En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

## **ARTICLE 8 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES – DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles concernant les participants sont traitées, par la société organisatrice, responsable du traitement, dans le cadre de leur participation à la présente Opération et plus particulièrement aux fins d'attribution des lots. Ces données

pourront être utilisées à des fins promotionnelles uniquement si les participants choisissent cette option.

La société organisatrice garantit la confidentialité et la sécurité des données personnelles les concernant. Pour des besoins de gestion inhérents au Opération, ces données pourront toutefois être communiquées à des sous-traitants et/ou des prestataires intervenant dans ce contexte.

Les données personnelles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés par courrier adressé à Mettre nom et adresse de la société organisatrice

## **ARTICLE 9 – DEPOT, CONSULTATION ET ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le Règlement complet de l'Opération qui est soumis au droit français a été déposé en la SELARL AY, Huissiers de justice associés -32, rue de Malte 75011 PARIS-, également dépositaire de l'ensemble des éléments relatifs à l'Opération.

Le règlement de l'Opération peut être consulté sur la page Internet

La participation à l'Opération est subordonnée à la lecture préalable et à l'acceptation des conditions et modalités contenues dans le règlement. Par conséquent, le simple fait de participer emporte l'acceptation pleine et entière et sans réserve du présent règlement, que le participant pourra néanmoins se faire communiquer gratuitement sur simple demande écrite adressée à 92 Boulevard du Montparnasse

Les frais de demande de communication du règlement seront remboursés au tarif lent 20g en vigueur en France sur demande écrite adressée avant le 05/03/2017 par chèque (préciser les coordonnées et l'adresse postale complète) ou par virement bancaire (joindre impérativement dans ce cas un RIB/RIP/RICE).

Le non-respect des conditions et modalités de participation à l'Opération énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

## **ARTICLE 10 – LIMITE DE RESPONSABILITE TENANT A INTERNET**

S.T. Dupont ne saurait être tenue pour responsable des risques inhérents à toute connexion sur Internet, notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès au site de l'Opération ou son bon déroulement.

S.T. Dupont ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

La participation à l'Opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

S.T. Dupont dégage toute responsabilité en cas de bogue informatique, défaillance technique, ou anomalie qui pourraient causer un dommage au système du participant et de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement ou fonctionnement de l'Opération ou de toute défaillance du matériel de réception des lignes de communication pénalisant la transmission des données du participant.

Par ailleurs, il ne sera attribué qu'une dotation par gagnant dans l'hypothèse où un bogue informatique entraînerait par erreur la délivrance de plusieurs messages d'avis de gain à un seul et même destinataire.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'Opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La société organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour permettre un accès à l'Opération présent dans le Site à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au Site et à l'Opération qu'il contient. La société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

D'une manière générale, il est précisé que S.T. Dupont ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelle que raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de tout participant au site et leur participation se fait sous leur entière responsabilité.

## **ARTICLE 11 – LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout différend né à l'occasion de l'Opération fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige

sera soumis aux tribunaux compétents.

## **ARTICLE 12 – FRAUDE**

Toute déclaration inexacte ou mensongère entraînera la disqualification du participant et pourra faire l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal.

Il est rappelé que le fait d'accéder ou de se maintenir frauduleusement dans un système informatique, d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un tel système, d'introduire ou de modifier frauduleusement des données dans un système informatique constitue des délits passibles de sanctions pénales.